

LE 10 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 10 novembre 2025, à 19 h.**

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Robert Emblem, Daniel Leduc, Sakina Khan, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Alain Giroux.

La directrice générale, madame Julie Boyer, et la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 19 h.

2025-11-257

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

CONSIDÉRANT l'ajout des sujets suivants au point « varia » à l'ordre du jour :

- Contribution à l'organisme « les Sentiers de Gore »;
- Fin de la période de probation et changement de statut pour temps plein – monsieur Gilles Blais, chauffeur et opérateur de véhicules motorisés « C » (classe 7)

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE

2025-11-258

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Augmentation au rôle foncier et les impacts sur le taux général de taxation;
- Félicitations aux membres du conseil pour leur élection;
- Précisions sur l'item 21;
- Retour sur un courriel envoyé aux élus;
- Analyse de sécurité demandée pour l'intersection du chemin Braemar et des Lys;
- Signature de l'entente intermunicipale pour les services incendies;
- Mise en valeur de la page Facebook de la municipalité;
- Règlement sur le contrôle animalier.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES ÉLECTIONS 2025

La greffière-trésorière dépose officiellement le rapport de la présidente d'élection au conseil municipal. Ce rapport sera annexé au procès-verbal de la séance et publié sur le site internet de la municipalité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La greffière-trésorière dépose les formulaires complétés des divulgations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2025-11-259

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du code municipal prévoit que le conseil peut, en tout temps, nommer un de ses membres à titre de maire suppléant qui, en l'absence du maire ou pendant la vacance de ce poste, remplit les fonctions de maire avec tous les priviléges, les droits et obligations attribués à cette fonction ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer un maire suppléant.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER, à titre de maire suppléant, la conseillère Sakina Khan, et ce, conformément à l'article 116 du Code municipal.

ADOPTÉE

2025-11-260

DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE AU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté ;

CONSIDÉRANT que ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de désigner un substitut pour représenter la Municipalité du Canton de Gore au conseil de la MRC d'Argenteuil.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale, la conseillère Sakina Khan soit nommée à titre de substitut du maire, pour représenter la Municipalité du Canton de Gore au conseil de la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE

2025-11-261

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT la recommandation visant à renouveler les mandats des membres occupant les sièges 3 et 5.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du CCU :

- Siège 1 : Sakina Khan, élue;
- Siège 2 : Mike Dawson, résident;
- Siège 3 : Djamil Menaceur, résident;
- Siège 4 : Richard Masse, résident;

- Siège 5 : Chayne Barnes, résident;
- Siège 6 : Peter McDonald, résident;
- Siège 7 : Daniel Leduc, élu.

ADOPTÉE

2025-11-262

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (CLP)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le règlement 256 sur la création du Conseil Local du Patrimoine (CLP) ;

CONSIDÉRANT la recommandation visant à renouveler les mandats des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres dudit comité doivent être nommés par résolution du conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Conseil Local du Patrimoine (CLP) :

- Madame Shirley Roy, membre du conseil municipal ;
- Monsieur Jean-François Hamilton, résident ;
- Madame Louise Johnston, résidente ;
- Madame Lysiane Lavigne, résidente.

DE PRÉCISER que chaque membre est nommé pour un mandat de deux (2) ans se terminant en novembre 2027 conformément au règlement sur la création du Conseil Local du Patrimoine en vigueur.

ADOPTÉE

2025-11-263

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION (CEDD)

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 257 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Gore exige la création du comité d'étude des demandes de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE les membres dudit comité doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire nommer les membres du CEDD selon les modalités établies dans le nouveau règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité d'étude des demandes de démolition (CEDD) :

- Président du CEDD : la conseillère Anik Korosec;
- Siège 1 : la conseillère Shirley Roy;
- Siège 2 : le conseiller Anselmo Marandola.

DE PRÉCISER que chaque membre est nommé pour un mandat d'un (1) an se terminant en novembre 2026 conformément au règlement relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Gore en vigueur.

ADOPTÉE

2025-11-264

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE MADA

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales ont eu lieu le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de confirmer les membres du comité de pilotage de la politique MADA choisis parmi les membres du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem
APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du comité de pilotage de la politique MADA choisis parmi les membres du conseil municipal:

- Shirley Roy, conseillère municipale, responsable des questions concernant les aînés de la municipalité, coprésidente du comité;
- Sakina Khan, conseillère municipale, responsable des questions concernant les familles de la municipalité, coprésidente du comité.

ADOPTÉE

2025-11-265

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ MUNICIPAL DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore souhaite contribuer activement à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord ;

CONSIDÉRANT QUE vingt-huit municipalités ont signé une déclaration commune en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'un comité municipal permettra d'assurer la pérennité des engagements pris et de favoriser le partage de solutions concrètes entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité est invitée à désigner un(e) élu(e) et un(e) employé(e) pour siéger à ce comité à titre de représentants.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au Comité municipal de protection et d'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord :

- Robert Emblem, à titre de représentant élu ;
- May Landry, à titre de représentante administrative.

ADOPTÉE

2025-11-266

AUTORISATION DE SIGNER LES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre à jour la liste des élus nommés à titre de signataires autorisés pour les chèques émis par la Municipalité du Canton de Gore à la suite des élections générales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaitable de nommer deux membres du conseil municipal à titre de signataires afin d'assurer que, même en cas d'absence de l'un d'eux, un élu soit toujours disponible pour signer les chèques conjointement avec un membre de la direction.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire, Alain Giroux, ou, en son absence, la conseillère Sakina Khan à signer les chèques au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

DE SPÉCIFIER QUE la greffière-trésorière, madame Sarah Channell, et la greffière-trésorière adjointe, madame Diane Chales, conservent le droit de signer les chèques au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉFECTION DE LA RUE DES ALOUETTES

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec, qu'il sera adopté à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 273** ;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 273** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire fait la présentation du projet de règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICES PROFESSIONNELS ET OPÉRATIONNELS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et l'articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* concernant les ententes intermunicipales ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et 59 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) permettent aux municipalités participantes de conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, dont la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l'expérience et la disponibilité de l'état-major du Service de la sécurité incendie de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute ainsi que les municipalités du Canton de Gore et de Wentworth (ci-après municipalités participantes) sont visées par le *Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil* entré en vigueur le 29 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en application de l'orientation du ministre, le schéma de couverture de risques comprend, notamment, les objectifs suivants :

- Favoriser les regroupements de service de sécurité incendie et mettre en place des mesures administratives facilitantes ;
- Rehausser le niveau de protection des citoyens en profitant d'économies d'échelle ;
- Mettre en place diverses expertises au niveau régional.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des municipalités participantes de procéder à l'unification de la gestion de leurs services de sécurité incendie en mettant en commun leurs employés-cadres au sein d'un état-major unifié ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute est disposée à rendre disponible sa garde interne sur les appels initiaux de type schéma ainsi que tout type d'appel nécessitant l'intervention de pompiers, pour soutenir les pompiers des services de sécurité incendie des municipalités participantes et, ainsi, favoriser notamment l'atteinte de la force de frappe inscrite au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute est disposée à rendre également disponible son personnel de soutien, notamment les secrétaires ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes conviennent, plus particulièrement, de placer la gestion de leur service d'incendie respectif sous l'autorité du directeur du service de sécurité incendie de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité participante entend demeurer l'employeur des pompiers salariés et des employés affectés à son service de sécurité incendie propre, incluant un employé-cadre à titre de représentant de l'employeur au sein de la structure de l'état-major de la Ville de Lachute ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes s'engagent à participer activement à la réalisation de l'objet de l'entente et à travailler en étroite collaboration pour ce faire ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour la fourniture de services professionnels et opérationnels en sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le maire, monsieur Alain Giroux, et la directrice générale, madame Julie Boyer, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale concernant la fourniture de services professionnels et opérationnels en sécurité incendie pour le terme du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, avec option de renouvellement.

ADOPTÉE

2025-11-268

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES DE COMPOSTAGE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES (RIADM)

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) offre des services de compostage aux municipalités participantes, conformément à l'entente intermunicipale jointe à la présente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore souhaite bénéficier de ces services pour le traitement des matières organiques provenant de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit les modalités de fonctionnement, les obligations des parties, les tarifs applicables et la durée de l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser la signature de ladite entente afin de formaliser la participation de la Municipalité du Canton de Gore.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore autorise la signature de l'entente intermunicipale de services de compostage telle que présentée ;

QUE madame Julie Boyer, directrice générale, soit autorisée à signer l'entente au nom de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

2025-11-269

MISE DE FONDS DANS LE PROJET D'AMÉLIORATION DES SERVICES ET AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE « LES BONS VOISINS » DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS – 3E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore a élaboré un projet d'amélioration des services et d'aménagement de l'écocentre « Les Bons Voisins » (ci-après le « PROJET »);

CONSIDÉRANT QUE le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le « PROGRAMME »);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses du PROJET qui sont admissibles au PROGRAMME peuvent être financées jusqu'à un maximum de 70 % par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE le cumul de l'aide financière pour le PROJET provenant de sources gouvernementales (provinciales et fédérales) ne peut excéder 80 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire contribuer au PROJET et y investir financièrement.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de 60 000 \$ (ci-après l'« INVESTISSEMENT ») puisé à même ses liquidités internes, correspondant à 30 % des dépenses admissibles prévues du PROJET;

D'AUTORISER la Municipalité du Canton de Gore à financer le PROJET, en y investissant un montant de 60 000 \$ pour les dépenses non admissibles dans le cadre du PROGRAMME, nécessaires à la réalisation du PROJET;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'investissement aux fins de réalisation du PROJET.

ADOPTÉE

2025-11-270

AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET POUR UN PAVILLON MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2025 À 2028 (PRACIM – VOLET 1)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la construction d'un pavillon multifonctionnel abritant des espaces communautaires, sportifs et de bureau visant à améliorer l'offre de services aux citoyens de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite obtenir une aide financière du gouvernement du Québec pour son projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 - Volet 1, pour la construction d'un pavillon multifonctionnel ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore ait pris connaissance du guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

QUE la Municipalité du Canton de Gore confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE la directrice générale, madame Julie Boyer, soit autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

2025-11-271

AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Gore désire déposer un projet d'aménagement d'un gymnase au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Julie Boyer, à présenter, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Gore, le projet d'aménagement d'un gymnase au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité du Canton de Gore à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER la directrice générale de la municipalité, madame Julie Boyer, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité du Canton de Gore et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

2025-11-272

AUTORISATION DU PASSAGE DE L'ÉVÉNEMENT CYCLISTE « COUPE DE L'AVENIR » SUR LE TERRITOIRE DU CANTON DE GORE EN JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des administrateurs de l'événement cycliste « Coupe de l'avenir » de permettre à l'événement de passer sur le territoire de la municipalité en juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent encourager la tenue de cet événement.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER l'événement cycliste « Coupe de l'avenir » à circuler sur le territoire de la Municipalité du Canton de Gore au mois de juillet 2026.

ADOPTÉE

2025-11-273

EMBAUCHE DE MADAME MELISSA OUELLETTE À TITRE DE COORDONNATRICE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice à la comptabilité est devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire pourvoir ce poste afin d'assurer le bon fonctionnement du département des finances ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Emblem

APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Mélissa Ouellette, à titre de coordonnatrice à la comptabilité, poste permanent à temps plein, effectif à partir du 10 novembre 2025 ;

DE SPÉCIFIER QUE madame Ouellette doit réussir une période de probation de six mois pour ce poste.

ADOPTÉE

2025-11-274

CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE GORE ET WENTWORTH POUR LES ANALYSES D'EAU AU LAC GRACE

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de Gore et Wentworth a fait faire des analyses d'eau au Lac Grace afin d'avoir une meilleure idée de la qualité de l'eau de leur lac ;

CONSIDÉRANT QUE l'association demande une contribution de la municipalité pour acquitter les frais des analyses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire répondre favorablement à la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement d'une contribution à l'Association des propriétaires de Gore et Wentworth pour les analyses d'eau au Lac Grace pour une somme de 344.92 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

Durant le mois, nous avons délivré les permis suivants :

Nombre délivré	Type
2	Abattage d'arbres sur terrain non construit
19	Abattage d'arbres résidentiel
4	Construction accessoire -20m2
2	Démolition
4	Fosse Septique
2	Nouvelle Construction
1	Patio, terrasse, galerie
1	Piscine
1	Ponceau (Règlementation MRC d'Argenteuil)
4	Prélèvement des eaux
1	Rénovation (+5000\$)
4	Lotissement
45	TOTAL

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2025.

2025-11-275

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 10 novembre 2025 concernant les factures et les salaires payés au mois d'octobre 2025 et les factures à payer du mois de novembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Emblem
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois d'octobre 2025 et les comptes à payer totalisant 551 352.71 \$ et d'en autoriser le paiement ;

QUE le rapport daté du 10 novembre est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2025-11-276

CONTRIBUTION À L'ORGANISME « LES SENTIERS DE GORE »

CONSIDÉRANT QUE « Les Sentiers de Gore » a fait une demande de contribution pour acquitter les dépenses de fonctionnement encourues à ce jour dans la poursuite des objectifs de l'organisme auprès de la communauté Goroise ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire répondre favorablement à la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec
APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement d'une contribution à l'organisme « Les Sentiers de Gore » de 2 500 \$ en avance des factures qui seront présentées pour justifier le montant.

ADOPTÉE

2025-11-277

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET CHANGEMENT DE STATUT POUR TEMPS PLEIN – MONSIEUR GILLES BLAIS, CHAUFFEUR ET OPÉRATEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « C » (CLASSE 7)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2025-05-100, la municipalité a procédé à l'embauche de monsieur Gilles Blais à titre de chauffeur et opérateur de véhicules motorisés « C » (classe 7), saisonnier permanent pour le Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Blais a atteint les objectifs fixés à son embauche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une vacance au poste de chauffeur et opérateur de véhicules motorisés « C » (classe 7), temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Parcs et infrastructure recommande la modification du statut, de saisonnier à temps plein de monsieur Blais.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE METTRE FIN à la période de probation de monsieur Gilles Blais à partir du 12 novembre 2025.

DE CONFIRMER le nouveau statut de l'employé pour chauffeur et opérateur de véhicules motorisés « C » (classe 7), temps plein.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Révision des règlements d'urbanisme;
- Projet de magasin général;
- Clarification des définitions : quai, ponton et quai flottant dans la réglementation;
- Communication des détails des projets avant la prise de décision;
- Plans pour le bâtiment municipal polyvalent;
- Budget pour le sauvetage nautique;
- Coût des formations des pompiers et modalités de remboursement;
- Étude sur la mise en place du compostage porte-à-porte;
- Analyse des coûts : regroupement des services incendie versus entraide intermunicipale;
- Parc automobile du service de sécurité incendie;
- Publication des avis officiels sur la page Facebook de la municipalité;
- Explication du concept « état-major »;
- Clarification concernant l'item 16;
- Coût du projet pour le pavillon multifonctionnel;
- Remerciements pour le travail accompli par le conseil.

2025-11-278

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc
APPUYÉ PAR : la conseillère Sakina Khan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 19.

ADOPTÉE